



# Choisis TON Sport

La ville de Dijon  
**t'aide à payer**  
l'adhésion à ton  
club sportif



**Dijon rassemble**



## La ville de Dijon accompagne la pratique sportive des mineurs, des personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que des personnes en situation de handicap sans restriction d'âge.

Selon votre **quotient familial**, bénéficiez d'une réduction immédiate allant de 30 à 90% sur le montant de la cotisation.

Cette aide est **cumulable avec d'autres dispositifs** (bons CAF, Pass'Sport...) mais le cumul des aides ne doit pas dépasser le montant de la cotisation sportive.

+ d'infos



Rendez-vous sur [dijon.fr](http://dijon.fr) pour connaître les nouvelles modalités d'attribution de l'aide

### En cas de difficultés, vous pouvez vous rendre dans les lieux suivants :

- **Accueil général**  
11, rue de l'Hôpital de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Accueils des mairies** de quartier Bourroches-Valendons, Grésilles, Fontaine d'Ouche, Mansart ou Toison d'Or de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Office Municipal des Sports et de E-Sport (OMSD)**  
Maison des Sports et du E-Sport - 17 rue du Stade à Dijon

## Démarche

- Saisissez en ligne votre demande, entre le 29 mai et le 31 octobre 2025, sur le site [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr), « Démarches en ligne », rubriques « Culture-Sports » puis « Aide sportive » et obtenez votre code sport.
- Rendez-vous dans le club de votre choix, **avant le 10 novembre 2025**, pour finaliser la démarche.

## Clubs sportifs participants

- **Sont concernés exclusivement les clubs sportifs dijonnais** affiliés à une fédération sportive.
- **Sont exclus du dispositif les clubs privés** de remise en forme, de danse et autres activités physiques du secteur marchand.
- **Sont exclus également les abonnements ou les cours particuliers ou collectifs dans les équipements sportifs municipaux** (piscines, patinoire, skate-parc, tennis) ou non municipaux (salle d'escalade CIME Altitude 245, piscines olympique et du Carrousel) ainsi que les activités sportives de la ville de Dijon (Dijon sport découverte, Dijon sport loisir...) et les instances sportives fédérales (fédérations, ligues, comités).



# Pour en bénéficier

- La date limite de demande est fixée au **31 octobre 2025**.
- Aide limitée à une cotisation sportive par personne.
- Réservée aux foyers ayant un quotient familial CNAF inférieur ou égal à 1 000 €.
- Réservée aux Dijonnais mineurs, aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap sans restriction d'âge (justifier par un document de la CAF ou de la MDPH, d'un taux d'incapacité supérieur à 50% lors de la demande).

